



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 02 JUILLET 2025

Étaient présents : Délégués de MAISOD, Mme Delphine BARTHET (titulaire) et Mme Céline GROS, Présidente, Délégués de MEUSSIA, Mme Céline COLAS et M. Maxime BALLAUD (titulaires), Délégués de CHARCHILLA, M. Jérôme SMANIOTTO, Vice-Président, Mme Joëlle FRANTZ (titulaire), Délégués de COYRON, M. Olivier GAMBÉY, (titulaires)

Présent(s) Invité(s) : Mme Angélique SWIT, représentant des parents d'élèves, Mme Audrey BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Régisseur de Mômes en Sapey, M. Yohan MARÉCHAL, Directeur de l'école de MEUSSIA et M. Michel BLASER, Maire de MAISOD.

Absent(s) et/ou Excusé(s) : Mme Christelle CARROZ, Délégués de COYRON

Pouvoir(s) reçu(s) :

Secrétaire de séance : Mme Delphine BARTHET

Début de la séance : 20 h 00

Approbation du dernier compte-rendu :

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil Syndical s'ils ont des observations à apporter aux comptes-rendus des 11 décembre 2024 et 14 avril 2025.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mot de la Présidente aux élus

Lecture de l'ordre du Jour

Madame la Présidente donne lecture de l'ordre du jour au Conseil Syndical :

FINANCES :

- ÉCOLES – CANTINE/GARDERIE : Points sur les effectifs
- ÉCOLES – ACCOMPAGNEMENT EN CLASSE : Maintien ou suppression des heures
- RÉGIE : Portail famille (logiciel gestion cantine/garderie)
- TRANSPORT SCOLAIRE : Réunion avec l'agent accompagnateur
- Question(s) Diverse(s)

ORDRE DU JOUR

ÉCOLES : POINT SUR LES EFFECTIFS

Madame la Présidente présente les effectifs des écoles au 1^{er} janvier 2025 et les prévisions pour la rentrée 2025/2026 comme suit :

- Effectif au 1^{er} janvier 2025 : 71 élèves

École de Charchilla : 21 élèves, en détail :

TPS	0	PS :	5	MS :	8	GS :	8
Total élèves							21

École de Meussia : 50 élèves, en détail :

CP	9	CE1 :	11	CE2	6	CM1	12	CM2 :	11
Total élèves									49

- Prévisions rentrée 2025/2026 : 67 élèves

École de Charchilla : 20 élèves, en détail :

PS :	7	MS :	5	GS :	8
Total élèves					20

École de Meussia : 47 élèves, en détail :

CP	9	CE1 :	9	CE2	11	CM1	6	CM2 :	12
Total élèves									47

Concernant la répartition des classes pour la rentrée, il a été décidé que 6 élèves de CE2 seront répartis avec les CP/CE1, tandis que 5 élèves de CE2 intégreront les classes de CM1/CM2.

- Point sur les effectifs de la cantine et de la garderie :

CANTINE (moyenne)			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
28.4	32.3	33.9	29.9

GARDERIE (moyenne)		
JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	7.1	14.1
MARDI	6.4	14.4
JEUDI	6.3	15.7
VENDREDI	7	9.8

Demande de rentrée anticipée en petite section :

Une demande d'admission a été formulée pour une enfant née en juillet 2023, qui aura 2 ans à la rentrée de septembre 2025.

Conformément aux règles en vigueur et aux capacités d'accueil de l'école, cette demande ne peut être validée à ce stade. Elle sera réétudiée lors du conseil d'école prévu en décembre 2025, en fonction des effectifs et des possibilités d'accueil.

SCOLAIRE : HEURES D'ACCOMPAGNEMENT EN CLASSE

Madame la Présidente informe que l'agent Marie-Pierre BOLARD intervient actuellement 8 heures par semaine (2h/jour sur 4 jours) pour l'accompagnement en classe.

Elle indique que, bien qu'une suppression de ces heures ait été envisagée lors du précédent conseil, les écoles ont exprimé leur reconnaissance envers le SIVOS pour la mise à disposition de l'agent, particulièrement précieuse dans le contexte de classes à triple niveaux.

Après présentation des impacts et échanges, le Conseil décide de **maintenir l'accompagnement**, avec une **réduction de 2 heures par semaine**. L'agent interviendra désormais **3 jours par semaine**.

Le contrat de l'agent sera renouvelé à compter du **1er septembre 2025**.

FINANCES : CANTINE / GARDERIE – GESTION DE LA RÉGIE

Madame la Présidente informe l'assemblée de la demande croissante des parents pour des moyens de paiement alternatifs aux chèques pour les factures de cantine et de garderie. Elle répond aux questions fréquentes :

1. **Moyens de paiement** : Actuellement, seul le chèque est accepté en raison de la gestion en régie.
2. **Encaissement des chèques** :
 - Cantine : Payable d'avance, chèques encaissés avant la période concernée.
 - Garderie : Payable à terme échu, chèques encaissés à la fin de la période.
 - Pour éviter des coûts supplémentaires, les chèques sont regroupés et envoyés en une seule fois à la fin de la période concernée.
 - Fermeture du secrétariat : Des mesures sont en place pour assurer l'envoi des chèques même en cas de fermeture.
3. **Factures PDF** : Depuis le 1er mars, les factures doivent être envoyées aux parents au format PDF, conformément aux exigences de la trésorerie.
4. **Partenariat avec la CAF** : Le SIVOS ne peut bénéficier d'un partenariat avec la CAF en raison du nombre insuffisant d'effectifs et de l'absence d'un établissement d'accueil du jeune enfant ou d'accueils de loisirs ouverts au moins 5 jours par semaine et assurer un service de garderie pendant les vacances scolaires.

Proposition de Madame la Présidente :

Afin de permettre au SIVOS de proposer un autre moyen de paiement aux parents et de faciliter la gestion du service cantine-garderie, il est proposé de mettre à disposition des parents un logiciel Portail Famille. Des devis ont été demandés à différents prestataires.

Avantages d'un portail famille :

- Gestion des inscriptions des enfants aux prestations.
- Consultation des messages en provenance de la collectivité/régie.
- Consultation des factures émises par la collectivité.
- Gestion des informations personnelles (e-mail, n° de téléphone, allergies alimentaires, etc.).
- Dématérialisation des échanges entre les familles, la collectivité et la responsable de cantine-garderie.
- Gestion de plusieurs modalités de paiement, dont le prépaiement (selon le prestataire).
- Consultation sur smartphone et tablette.

Impact sur la régie de recettes :

La mise en place du portail famille entraînera la suppression de la régie de recettes, la gestion étant assurée par le secrétariat. Cela aura une incidence sur les heures imputées au contrat de l'agent en charge de la régie, actuellement de 5 heures hebdomadaires.

Conclusion : La mise en place du Portail Famille constitue une avancée significative pour la gestion des services périscolaires, répondant aux attentes des familles tout en optimisant les ressources administratives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical DÉCIDE de :

- **METTRE** en place le portail famille pour faciliter la gestion des services à compter de la rentrée 2025/2026 (mise en service le 18/08/2025)
- **PRÉCISE** qu'un courrier d'information sera transmis aux parents.

LES MÔMES EN SAPEY – SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE RECETTE

Madame la Présidente informe l'Assemblée de la suppression de la régie de recettes cantine/garderie à compter du 1er septembre 2025, en lien avec la mise en place du Portail Famille. Ce nouvel outil permettra aux familles de gérer en ligne les inscriptions et paiements, simplifiant ainsi les démarches.

Cette évolution entraîne **une réduction du temps de travail administratif** de l'agent en charge de la régie, **passant de 5 heures à 2 heures par semaine à compter du 1^{er} octobre 2025**. Les arrêtés de nomination des régisseurs seront annulés.

Le Conseil Syndical valide cette organisation, qui vise à moderniser la gestion des services tout en optimisant les ressources.

CANTINE GARDERIE : TARIFS

Madame la Présidente présente les tarifs actuels de la cantine et de la garderie, et rappelle que le coût réel d'un repas (9,32 €) reste supérieur au tarif facturé aux familles (7,80 €).

Face à l'augmentation des charges, le Conseil décide d'ajuster les tarifs à compter de la rentrée 2025/2026.

À l'**unanimité**, le Conseil Syndical fixe les nouveaux tarifs comme suit :

- **Cantine** : 8,30 € par repas
- **Garderie** :
 - Occasionnel : Matin 2,50 € / Midi 2,50 € / Soir 3,50 €
 - Forfait mensuel (matin + soir) : 55 €

Le Conseil **REFUSE** la mise en place d'un forfait uniquement matin ou uniquement soir.

ÉCOLES : BUS SCOLAIRE

Madame la Présidente informe l'Assemblée des nombreuses réclamations des parents concernant le comportement de l'agent accompagnateur du bus scolaire. Les faits reprochés incluent des propos injurieux et des gestes déplacés voire violents envers les enfants.

Réunion du 28 mai 2025 : L'agent accompagnateur a été convoqué en mairie pour une réunion en présence de :

- Mme Céline GROS, Présidente du SIVOS en Sapey
- M. Jérôme SMANIOTTO, Vice-Président du SIVOS en Sapey
- M. Bruno CHEVILLOT, contrôleur-médiateur de la Région
- Mme Mélina PINTO, secrétaire (ressources humaines)
- Mme Angélique SWIT, représentante des parents d'élèves

Points Abordés

Les réclamations des parents ont été exposées, et les discussions ont porté sur :

1. **Droits et Devoirs des Acteurs Concernés**
 - Lecture et réexamen de la charte de l'accompagnateur et du règlement des transports scolaires.
 - Rappel des règles essentielles du règlement des transports scolaires.
2. **Décisions et Actions à Suivre**
 - Rappel des obligations de l'agent accompagnateur : interdiction des propos injurieux et gestes déplacés.
 - Formation renforcée sur l'encadrement des enfants dans les transports scolaires effectuée le 16 juin.
 - Organisation d'une journée "Sécurité et Citoyenneté" à l'école de Meussia le 16 juin.

Conclusion

- Le SIVOS en Sapey ne tolère aucun comportement déplacé, que ce soit de la part des enfants ou de ses agents.
- Si de tels comportements devaient se reproduire à la rentrée des sanctions seront engagées :
 - à l'encontre de l'agent selon les sanctions prévues à l'article L533-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP)
 - à l'encontre des enfants selon le règlement en vigueur des transports scolaire de la Région Bourgogne Franche-Comté.
- Le contrat de travail de Mme CHERVET sera reconduit pour l'année 2025/2026.

QUESTION(S) DIVERSE(S)

Cycle SRAV :

Du 12 au 26 mai dernier, les élèves de l'école de Meussia ont participé au Cycle SRAV avec l'intervention de Revermont Évasion. Ce cycle était divisé en trois blocs : savoir pédaler, savoir circuler et savoir rouler.

SÉANCES PISCINE 2025/2026 :

Un devis a été sollicité auprès du Centre Sportif de Bellecin pour organiser les cycles piscine sur une journée complète. Les séances seraient réparties comme suit :

- **Format des séances :** 1 heure le matin et 1 heure l'après-midi, soit 2 heures par journée.
- **Dates proposées :** les jeudis 11, 18 et 25 juin 2026.
- **Horaires prévus :** de 10h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30 (*à confirmer, une erreur semble s'être glissée dans le devis*).
- **Total des séances :** 6 séances réparties sur 3 journées, soit un total de 12 heures.
- **Encadrement :** baignades surveillées avec la présence d'un maître-nageur.

BELLECCIN :

1 h le matin + 1 h 'après-midi soit, 3 trajets au lieu de 6.

Devis pour séance en juin 2026 : 1 500 € (1 200 € bassin + 300 € maître-nageur).

Transport : 390 € pour 3 transports

ARINTHOD :

Entrées offertes par Terre d'Émeraude Communauté

Transport : 825 € pour 5 transports

Conclusion prix de revient :

BELLECCIN : 1 500 + 390 = 1 890 €

ARINTHOD : 825 €

La sélection et la validation de l'offre retenue seront soumises à délibération lors d'un prochain conseil.

CANTINE / GARDERIE :

Pourquoi les parents paient un repas complet 7.80 € et non pas 4.37 € le tarif du repas facturé en cas d'absence de l'enfant ?

Réponse du SIVOS :

Le tarif de 7,80 € par repas est le tarif officiel fixé par le SIVOS, conformément à une délibération votée par ses instances. Ce tarif s'applique à tous les repas réservés, car il couvre l'ensemble des frais engagés pour la préparation du repas (achats, personnel, logistique), que le repas soit consommé ou non..

Le montant de 4,37 € correspond au coût facturé par le CIAS au SIVOS, même en cas d'absence de l'enfant. Il s'agit d'un tarif de gestion interne entre structures, qui ne concerne pas les familles et ne peut être pris comme référence pour la facturation aux parents.

Toutefois, le repas n'est pas facturé aux familles si l'absence de l'enfant a été signalée au moins 7 jours avant la date prévue. Passé ce délai, le repas est considéré comme commandé et reste dû, même en cas d'absence.

ÉCOLE MEUSSIA :

Rappel des consignes de bien fermer les volets de toutes les classes.

Devis pour nettoyage des vitres demandés à l'entreprise BKR